

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 octobre 2024, à 20 h 42, en reprise de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, à 18 h 30.

### Résolution 24-596

---

#### **Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 350-140 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'assurer sa concordance en regard du Règlement numéro 349-17 modifiant le Plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique**

Il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 350-140 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 23-634 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Zone d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie)* et au *Règlement numéro 349-17* modifiant le *Plan d'urbanisme*. Le règlement vise les changements suivants :
  - qu'une partie actuellement incluse dans la zone 2136-I-22 fasse désormais partie de la zone 2137-I-22;
  - qu'à l'intérieur de la zone 2136-I-22 :
    - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
    - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
    - les logements étudiants soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans la zone;
    - les commerces et services de soutien aux fonctions permises soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient limités à 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal;
    - les gymnases reliés à une institution d'enseignement supérieur soient autorisés;
  - qu'à l'intérieur des zones 2137-I-22 et 2138-I-22 :
    - les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
    - le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
  - que la zone tampon numéro 13 située dans les zones 2136-I-22 et 2148-M-04 soit retirée.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 4 novembre 2024, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme,  
le 8 octobre 2024



.....  
Greffier par intérim de la Ville